



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2014

Présents : C. FROMONT, J-Y. BOUCHUT, P. PIECHON, J-P. THORAL, C. CROZIER, François ISOREZ, Andrée ZUPPETTI, Sylvianne MARDUEL, Bernard BERTHOLON, Eric CARRA, Christiane JUGNET, Franck GREGOIRE, Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS

Absente excusée : Michel JOYAUX qui donne pouvoir à Bernard BERTHOLON.

Désignation d'un secrétaire de séance : Eric CARRA

- Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 Avril 2014.

1) DELIBERATION POUR CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que soit instituée dans chaque commune, une commission communale des Impôts Directs composée du Maire et de six commissaires titulaires pour les communes de – 2000 habitants. Il faut également nommer six commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du Conseil Municipal.

Les six commissaires sont désignés par les services des Impôts sur une liste de contribuables imposables à la taxe d'habitation ou la taxe foncière ou la cotisation foncière des entreprises, liste dressée par délibération du Conseil Municipal.

Cette liste doit comporter douze noms pour les titulaires et douze noms pour les suppléants.

Les commissaires hommes ou femmes doivent être de nationalité française, âgé de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste des personnes proposée par Monsieur le Maire.

PROPOSITION DE PERSONNES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
BRALY Hélène	NOUGUE Elisabeth
BONNIER Alain	THIOLLIER Pierre
SCHAUBER Liliane	ROCHAS Alain
BEZARD Dominique	THOLLOT Daniel
CARRA Edith	BERTRAND Hervé
CELLERIER Georges LYON 2ème	CARRA Monique La Brosse- ST MARTIN EN HT
RIVIERE Hélène	RIVOIRE Marie-Thérèse
CHARVOLIN Michel	CARRA Anthony
LUTZ Marie-Hélène	MARTIN Michèle
COURTABAN Paulette	PIEGAY Liliane
GOURDOL Bruno	HEYOB Jacky
GRATALOUP Georges	JURINE Michel



2) DELIBERATION POUR AIDE FINANCIERE DEMANDEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS pour le réaménagement du centre Bourg – Jardin de la Rentrée – phase 2 dans le cadre de la sécurisation de la circulation piétonne

Monsieur le Maire rappelle la démarche de la commune dans l'amélioration de la sécurité et l'embellissement de la traversée du village. Le programme projeté d'aménagements du Jardin de la Rentrée, 2^{ème} phase, désigné «square de l'école» consiste en la création d'un espace de convivialité, la création d'un cheminement piéton doux et la requalification de l'accès piéton à l'école.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur une démarche d'aide financière auprès de la Communauté de Communes estimant que ces travaux rentrent dans le cadre des opérations éligibles à l'enveloppe voirie mode doux.

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre d'un contrat pluriannuel avec le Conseil Général du Rhône et bénéficie d'une subvention de 40%.

Le plan de financement se décompose comme suit :

- 45 200 € HT pour le réaménagement des espaces ;
- 35 200 € HT pour la création du cheminement piéton;
- 28 800 € HT pour l'aménagement des espaces verts ;
- 30 100 € HT pour les différents aménagements sécurité, panneau d'affichage lumineux et vidéophonie.

Soit un montant total de travaux de 139 300 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par quinze voix POUR

SOLLICITE auprès de la Communauté de Communes du Pays Mornantais une aide financière dans le cadre de l'enveloppe voirie mode doux, pour le projet de création d'un cheminement piéton s'inscrivant dans le programme 2012 du Jardin de la Rentrée, 2^{ème} phase «square de l'école».

DIT que les travaux sont inscrits au budget primitif 2014 de la section investissement

3) DESIGNATION D'UN REFERENT AMBROISIE

Dans le cadre du dispositif de lutte contre l'ambrosie mis en place dans les départements de la Région Rhône-Alpes, Monsieur le Préfet du Rhône, nous sollicite pour la désignation d'un élu référent ambrosie.

Ce référent a pour mission de localiser la présence de la plante, de rencontrer les propriétaires et occupants concernés pour le inciter à prendre les mesures appropriées.

Monsieur Jean Paul THORAL se porte candidat et est désigné par le conseil municipal pour être le référent ambrosie auprès du Conseil Général du RHONE.

4) DESIGNATION D'UN REFERENT PERMETTANT LE COMBAT DU MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique AEDES ALBOPICTUS, plus connu sous le nom «moustique tigre» est arrivé dans le sud de la France dès 2004 et son territoire d'implantation est en pleine expansion. Apparue en 2009 dans la Région Rhône-Alpes, il est considéré comme implanté dans le Rhône depuis 2013.

La meilleure arme contre la prolifération de ce moustique exotique est la suppression des lieux de ponte à saisir sur les points d'eau stagnante principalement créés par l'homme.

Une campagne de communication grand public va être mise en œuvre par le Département en mai et septembre dans l'objectif de promouvoir des gestes de prévention.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal qui veut être le référent.

Madame Pascale PIECHON se porte candidate et est désignée référent dans la lutte du moustique tigre.



5) DESIGNATION DES ELUS POUR LE SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES POUR LES GREVES DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE

Le conseil municipal précédent avait décidé la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et primaire pendant les grèves des personnels enseignants du 1^{er} degré à compter de la rentrée scolaire 2008-2009, dès que deux enseignants de l'établissement déposent un préavis de grève 48h avant.

Deux élus du mandat précédent assuraient le service minimum, Madame Edith CARRA et Madame Pascale PIECHON ainsi que les 2 ATSEM.

En cas d'absence, Monsieur Jean-Paul THORAL et Monsieur Jean-Yves BOUCHUT avaient accepté la mission.

Monsieur le Maire demande de renouveler les quatre élus susceptibles d'assurer le service minimum d'accueil en cas de besoin.

Le conseil municipal désigne pour assurer le service minimum d'accueil :

- Pascale PIECHON, titulaire
- Valérie SALIGNAT, titulaire
- Audrey STANIS, suppléante
- Jean Yves BOUCHUT, suppléant

6) Rapports sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

Les deux rapports annuels de l'exercice 2013 de l'assainissement collectif et non collectif n'ont pu être présentés au conseil municipal car les éléments financiers n'étaient pas disponibles. Ils seront à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 30 juin 2014.

Problème d'odeurs sur le chemin des Chareilles suite aux travaux effectués récemment. Un curage sera effectué par l'entreprise SOGEDO.

7) Compte-rendu des commissions :

- **de Jean-Yves BOUCHUT** qui annonce une réunion de la commission des bâtiments communaux le lundi 02 juin 2014 à 20 heures 30.
- **de Franck GREGOIRE** qui a réuni le conseil municipal d'enfants ; étaient présents Monsieur le Président du SITOM Mr MARTINEZ et la secrétaire Mme AGUILLAUME afin de préparer la journée d'animation sur le thème du recyclage et de l'environnement prévue le 28 juin 2014 de 9 heures à 17 heures.

Au programme : atelier animé par le S.I.T.O.M., projection d'un film sur la nouvelle vie des matériaux, concours de dessins et d'œuvres réalisés à partir d'objets recyclés, ouvert à tous, réalisation d'une fresque, quizz, exposition d'œuvres de Pierre BISSUEL. Les conseillers municipaux ont participé à un atelier en vue de la création de la fresque.

Le SITOM propose au CME la visite du centre de tri de RILLIEUX. Jean Yves BOUCHUT dit qu'il a passé commande à une entreprise du nettoyage des tags disséminés un peu partout dans le village.

Jean Yves BOUCHUT propose la présence d'Alicia, 8 ans le 28 juin. Il rappelle que la collecte des bouchons plastiques permet le financement pour le combat de sa maladie génétique, l'amyotrophie spinale.

- **de Pascale PIECHON** qui fait le compte rendu de la réunion avec la commission scolaire, les enseignants, délégués des parents d'élèves ouvrant le débat sur l'assouplissement de la loi sur les rythmes scolaires. Le temps d'activité périscolaire (TAP) de ¾ d'heure initialement prévu en début d'après midi pourrait être mis en place sur une seule demi journée. Un sondage auprès des parents est à nouveau réalisé pour connaître leur avis et sur le choix de la demi-journée. Monsieur le maire souligne que l'intérêt de l'enfant n'est plus pris en compte dans ce nouveau dispositif. Pascale PIECHON rappelle que la mise en place de la réforme est très lourde tant au point de vue gestion du



planning, organisation du personnel et intervenants ainsi qu'un cout financier élevé qui devrait entrainer une participation financière des parents. Une décision de Monsieur le maire interviendra à la suite.

Monsieur le maire annonce que le Conseil Général du Rhône ne devrait pas assurer le transport scolaire le mercredi à la rentrée prochaine.

Un conseil d'école aura lieu le 03 juin 2014 à 20 heures.

- **de Valérie SALIGNAT** qui a participé à plusieurs réunions à MORNANT

Réunion des instances techniques territoriales du logement et de l'assemblée générale de l'A.D.M.R. à Saint LAURENT D'Agny.

Elle fait le point sur le projet du jardin de la rentrée, les végétaux ont été plantés, mise en place prochainement du panneau lumineux. Le 12 juin aura lieu une réunion de la commission voirie et scolaire ainsi que les parents qui souhaitent la modification du projet de l'aménagement de la cour de l'école.

Elle signale que l'élagage de plantes envahissantes vers l'immeuble de la Roche a eu lieu suite à une réclamation de la Société 3F gestionnaire de la résidence

Un rendez-vous a été pris avec les propriétaires pour l'achat d'une petite parcelle de terrain afin de réaliser une aire de retournement au hameau de Tiremanteau demandé par le SITOM pour faciliter le ramassage des ordures ménagères. Rencontre avec Monsieur RAGOT de la Direction départementale des Territoires afin de trouver une solution pour faire ralentir les automobilistes sur le chemin de la Tuilière. Plusieurs solutions sont à l'étude.

Pascale PIECHON signale la dangerosité du chemin de la Fondelys, vitesse excessive et sortie dangereuse sur la départementale. Un courrier sera fait à Monsieur VALENTIN qui se plaint du mauvais état du chemin du Bezin. Sa demande sera transmise aux services compétents de la Communauté de communes qui a la compétence voirie.

Valérie SALIGNAT demande si les agents de la voirie pourraient élaguer les sorties des hameaux car devenues dangereuses suite à la pousse des talus.

Monsieur le maire rappelle la programmation du point à temps automatique qui sera réalisée dès les beaux jours par la Société EUROVIA, titulaire du marché.

Il demande à la commission voirie de prévoir les chemins qui ont besoin de réfection.

Valérie SALIGNAT étudie les fiches des cantonniers afin d'organiser leur travail sur la semaine.

- **de Christèle CROZIER** qui fait part au conseil municipal des délégations aux commissions communautaires :

- commission N°1 : Habitat – urbanisme- Espaces naturels - Agriculture
- commission N° 9 : Communication – Mutualisation et relations extérieures
- Commission N° 10: culture- Réseaux culturels – Patrimoine culturel
- représentante de la COPAMO à l'Office de Tourisme
- Déléguée suppléante auprès du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

- **Christian FROMONT** annonce qu'il est vice-président à la COPAMO chargé du développement économique, Tourisme et Déplacements.

Il fait parti outre de la commission N° 3, de :

la commission N° 2 : voirie – Réseaux – Déchets

la commission n° 8 : Patrimoine- Entretien animation équipements – Grands travaux

Il a été désigné pour représenter la COPAMO au SITOM SUD RHONE en tant que délégué titulaire.

Il est désigné délégué titulaire auprès du Syndicat de l'ouest lyonnais

- **De Sylviane MARDUEL**, commission fleurissement ;

Elle a fait le tour du village avec les membres de sa commission afin de faire un état des lieux et un repérage des différents endroits à embellir :

Fleurir la bâche route de Fondrieu

Inscription du nom du village en fleurs à l'entrée du village

Remplacement des différents arbres morts sur le parking de la salle des fêtes

Vers la chapelle Saint ROCH, création d'un massif et réaménagement du site.



Prévoir la plantation de vivaces sur les plates-bandes route du Paradis
Prévoir un aménagement fleuri à l'entrée du bourg coté Thurins.
Bernard BERTHOLON propose de prendre des photos afin de voir l'évolution du fleurissement.
Rencontre avec Mr DESFARGES, un des fournisseurs de plantes annuelles.

Monsieur le maire informe que la commune s'est inscrite au concours départemental des villes et villages fleuris.

Pascale PIECHON demande si le groupe de travail jeunesse existe toujours car elle faisait partie d'un groupe de pilotage et elle demande à ce qu'il soit maintenu.

Monsieur le Maire informe :

- Prévoir la nomination d'un référent voirie par commune à désigner lors de la prochaine réunion de la commission voirie afin de travailler avec les autres délégués communautaires.
- de l'assemblée générale de l'Association d'aide et de maintien à domicile du Pays Mornantais qui aura lieu le jeudi 05 juin 2014 à 18 heures à MORNANT.
- De la collecte des plastiques agricoles organisées les 31 mars et 1^{er} avril à Saint LAURENT d'Agy et Saint DIDIER sous Riverie par la COPAMO. Elle a connu un vif succès car récolte de 56 tonnes de plastiques.
- D'une clinique vétérinaire qui va s'installer sur notre commune route de la Croix Blanche.
- De la réunion publique le vendredi 20 juin 2014 à 20 heures pour la présentation du Plan local d'urbanisme dans son ensemble. Il informe de l'arrêt du P.L.U. lors de la réunion du conseil du 30 juin et de l'enquête publique qui en suivra.

La séance est levée à 10 h 34.